Association Couple et Famille

RAPPORT ANNUEL

2024

Rapport d'activités 2024

Table des matières

Le rapport d'activités du comité	p. 3-5
Les prestations du service	p. 6-9
Les forces vives de l'Association	p. 10
Bilan des activités	p. 11-12
La Gazette n°38	p. 13
Relations extérieures	p. 14
Procès-verbal de l'Assemblée générale	p. 15
Rapport du trésorier	p.

Le rapport d'activité du comité

Assemblée générale du 22 mai 2025

Mots de la présidence

L'année 2024 a été une nouvelle année intense pour Couple et Famille. Nous pensions atteindre un rythme de croisière en 2024 et ce sont en réalité les défis qui se sont succédé. A n'en point douter, le déménagement dans de nouveaux locaux cumulé à l'arrivée de nouvelles collaboratrices a eu un effet dynamisant et cela nous réjouit.

L'augmentation quantitative des prestations, pour répondre à une demande toujours croissante, l'appréciation qualitative des prestations auprès de nos clients et de nos partenaires nous a poussé à structurer l'organisation de Couple et Famille et à poursuivre une meilleure efficience.

Couple et Famille qui entretient des partenariats avec des services étatiques tels que la SPMI, le SEASP et avec le Département de la cohésion sociale, doit en effet être à même de répondre aux attentes légitimes de ses interlocuteurs.

Le comité veille à ce que cette structuration ne se fasse pas au détriment de l'âme et de l'esprit fondateur de l'Association et avance parfois sur une ligne de crête.

Depuis plusieurs années, Couple et Famille est reconnue et s'inscrit pleinement dans le dispositif social - au sens large - de notre canton. Une telle reconnaissance ne serait pas envisageable sans le grand professionnalise dont font preuve tous les membres de l'équipe et nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur engagement.

Nous tenons également à remercier tous nos collègues du comité, pour leur engagement sans faille, par beau et moins beau temps et pour la qualité des échanges qui nous permettent de prendre des décisions dans un climat serein.

Activité du comité

Durant l'année 2024, le comité a travaillé sur la recherche de financements en remplacement du soutien de l'ECR, sur la tarification des prestations, sur le projet harcèlement, sur l'harmonisation des contrats de travail et les cahiers des charges et sur la revalorisation salariale.

Il a également souhaité renforcer et développer les prestations par l'engagement de nouvelles collaboratrices en thérapie, médiation et sur la prestation harcèlement.

Le comité s'est réuni à une dizaine de reprises en présentiel pour des séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées des séances zoom pour traiter de thématiques spécifiques.

Composition et présidence du comité

Il n'y a pas eu de mouvement au sein des Membres du comité en 2024.

Notre comité est ainsi composé de Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALLIER, coprésidentes, Dany MONNERAT, trésorier, Ilona MAJEUR secrétaire, Philippe MATTHEY, Sarah NAMER et Pierre-Alain ROCH membres.

Nous poursuivons notre mode de fonctionnement collégial, dans le sens où chacun participe à la gestion de Couple et Famille en fonction de son domaine de compétence et de connaissance de notre association. Nous apprécions la richesse et le soutien de l'apport de chacun des membres du comité.

La co-présidence instaurée en 2023 fonctionne à la grande satisfaction des deux co-présidentes. Cela permet d'échanger avant prise de décisions et apporte des regards différents.

Direction

La codirection a été assurée par Madame Florence DESSUET qui est en charge de la gestion administrative et de Madame Mélanie GAUDET qui a assuré les aspects métiers.

Madame Florence DESSUET a quitté son activité de secrétaire tout en gardant la direction du secrétariat et en assumant un nouveau rôle de responsable de la prestation de lutte contre le harcèlement scolaire.

Madame Mélanie GAUDET a représenté Couple et Famille au sein des structures, comités et commissions cantonales suivantes :

- Couple +
- Avenir Famille
- Commission cantonale de la famille (DCS)
- Commission de médiation (DIN)
- Fédération Genevoise Médiation (FGeM)
- Groupement Pro Médiation (GPM)

Ressources humaines

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans l'équipe les personnes suivantes :

- Madame Ariane MAJOR, conseillère conjugale et familiale est venue renforcer le domaine thérapeutique ;
- Madame Anna ROSSMAN, dramathérapeute et animatrice d'ateliers a été engagée afin de consolider la prestation de lutte contre le harcèlement ;
- Madame Aurélie BEVILACQUA, a été choisie pour renforcer le secrétariat.
- Enfin, Madame Anne-Claire PERROT, a été sélectionnée pour effectuer son stage de conseillère conjugale au sein de l'Association, et pour une durée de 18 mois.

Durant cette année, le comité et la codirection ont procédé à la révision des contrats, des cahiers des charges de l'équipe et du règlement du personnel. Désormais, les contrats des membres de l'équipe sont harmonisés.

Déménagement

L'Association a déménagé ses locaux au 16, Rue Alexandre-Gavard à Carouge. La nouvelle prestation de lutte contre le harcèlement ainsi que l'augmentation de l'effectif ont exigé l'intégration de locaux plus adaptés.

Site internet

Le nouveau site internet a été mis en ligne cette année et est régulièrement mis à jour.

Fonctionnement et subventions

En début d'année 2024, l'Association a été informée de l'interruption du versement de la subvention annuelle par l'Eglise Catholique Romaine. Afin de trouver de nouvelles sources financières, une délégation du comité et de l'équipe composée de Sophie DUVILLARD, Claude BRETTON CHEVALLIER, Pierre-Alain ROCH et Dany MONNERAT pour le comité et Aurélie BEVILACQUA et Mélanie GAUDET pour l'équipe.

L'Association, de son côté, a revu sa grille tarifaire.

Depuis le 1er janvier 2024, les séances de médiation sont intégralement prises en charge par le Bureau de la médiation du Pouvoir judiciaire à hauteur de CHF 200.-/heure.

Un contrat de mandat a également été signé entre le Service d'évaluation et d'accompagnement à la séparation parentale (SEASP) et Couple et Famille. Ce contrat permet au SEASP d'orienter des situations de médiation à l'Association.

Merci à tous les membres de l'équipe et au comité pour leur engagement cette dernière année.

Les prestations du service

Couple et Famille propose les prestations suivantes :

- Consultations conjugales
- Consultations familiales
- Consultations parentales
- Médiations familiales
- Médiations parents-adolescents
- Soutiens individuels
- Suivi de coparentalité

La consultation conjugale est une aide proposée aux couples en crise affective et relationnelle. Dans une période conflictuelle, la communication est rendue difficile par les incompréhensions nombreuses, des émotions fortes et des ressentiments. La conseillère conjugale offre un espace de réflexion et de dialogue, qui permet à chacun de mieux comprendre leur dynamique de couple afin d'en changer les éléments faisant obstacle à une vie de couple épanouie ou de chercher ensemble des solutions aux conflits. Lors d'une séparation douloureuse, la consultation conjugale offre aussi l'opportunité de la penser avec un tier neutre, d'exprimer les joies et les peines de ce qui a été vécu durant la relation. Ce travail sur la fin du couple permet d'entrer plus apaiser dans le processus de séparation.

La consultation familiale est une approche qui implique tous les membres d'une famille, en tenant compte des liens existants entre eux et du contexte de vie. Lorsque le dialogue est rendu difficile ou rompu, par un événement ou de la souffrance, toute la famille en est chamboulée. La consultation familiale réunit toute ou partie la famille dans un cadre neutre ouvrant sur un espace de dialogue, d'écoute et de réflexion où les difficultés sont abordées dans leur complexité en vue de chercher de façon commune des solutions et des nouvelles manières de faire ensemble.

La consultation parentale est un soutien à la parentalité pour tous ceux qui rencontrent des difficultés avec leurs enfants dans leur mission éducative. C'est une aide professionnelle permettant la réflexion autour de l'éducation et de la collaboration parentale, afin de rechercher ensemble des réajustements en fonction des besoins actuels de leur enfant. Cette prestation est aussi proposée aux parents en situation de séparation ou de divorce pour renouer le dialogue et améliorer la communication pour le bien-être des enfants.

La médiation familiale est un processus permettant à des couples mariés ou non, avec ou sans enfants, d'élaborer eux-mêmes les modalités de leur séparation ou de leur divorce, dans un esprit de dialogue et de coresponsabilité parentale, avec l'aide d'un médiateur qualifié. Il accompagne les couples en situation de séparation ou de divorce, qui désirent prendre eux-mêmes et ensemble les décisions concernant les aspects pratiques de leur séparation. La

médiation permet, entre autres, l'élaboration d'une convention de séparation valable devant le tribunal.

La médiation parents-ados permet de restaurer une communication entre parents et adolescents et de contribuer à maintenir un équilibre familial des membres de la famille durant cette période délicate. Elle se distingue de la consultation familiale par la recherche d'accords pragmatiques et peut déboucher sur une réorientation en thérapie de famille si nécessaire.

Les soutiens individuels s'effectuent soit sur demande d'un membre du couple qui s'oriente vers une séparation, soit lorsqu'un membre du couple refuse de venir en consultation. Il arrive également de vouloir dès le départ mener une réflexion individuelle sur sa relation.

Les suivis de coparentalité ont pour but d'accompagner les parents séparés en conflit, avec une prise en charge pluridisciplinaire, médiatrice-thérapeute de famille, afin de les amener vers une coparentalité fonctionnelle et respectueuse du bien-être de l'enfant et de ses parents.

Focus sur le harcèlement scolaire

Un projet d'envergure a débuté en 2023 et a été finalisé en 2024 avec la tenue d'une conférence de presse le 22 janvier 2024 dans les locaux de l'association et d'une conférence d'information le 19 mars 2024.

La période de septembre à décembre 2024 a permis de développer et consolider les différents jalons du projet : la formation, le catalogue de prestations, et à la communication pour visibiliser le lancement du pôle.

En ce qui concerne l'équipe, Anna ROSSMAN, formée comme dramathérapeute, a rejoint le pôle de lutte contre le harcèlement scolaire en septembre 2024. A la même période, afin de former l'entièreté des collaboratrices à l'accompagnement des problématiques liées au harcèlement scolaire, une formation de cinq jours a été dispensée par plusieurs intervenants du centre Sésames, spécialisé dans la thérapie systémique stratégique brève et la prise en charge des souffrances en milieu scolaire. Les collaboratrices destinées à animer des ateliers pour les groupes ont bénéficié de deux jours de formation supplémentaire afin de les préparer à la mise en place et l'animation de ces dispositifs.
Cette formation a permis de constituer un socle théorico-pratique commun aux collaboratrices des différents pôles de Couple et Famille dans le but de faciliter les accompagnements et les collaborations futures ainsi que de développer une approche cohérente des problématiques liées au harcèlement scolaire au sein de l'Association.
A la suite de la formation, un « fil rouge » présentant la répartition des rôles et les différentes étapes pour prendre en charge les demandes liées au harcèlement scolaire a pu être élaboré et présenté à l'équipe.

L'équipe du pôle de lutte contre le harcèlement scolaire s'est ensuite focalisée sur l'établissement d'une offre de prestations cohérente, la mise en place concrète des ateliers « Répartie », le développement de supports de communication, la diffusion de l'information au sein du réseau pour toucher les enfants et familles concernées. Un flyer présentant les ateliers a été créé et diffusé sous différents formats par le biais d'une liste de diffusion dans le réseau médico-social, au sein d'espaces accueillants des jeunes (maisons de quartier) et auprès de professionnels de l'accompagnement et de la santé des jeunes et des familles (pédiatres, services psychologiques). L'Association a ouvert les inscriptions pour le premier cycle des ateliers « Répartie » débutant en janvier 2025 et a inscrit plusieurs enfants de 10 à 12 ans. L'équipe a également pu répondre rapidement aux premières demandes de prises en charge liées au harcèlement scolaire, par le biais d'entretiens avec les parents, et proposer un premier accompagnement individuel. C'est au fil de ces premières étapes et des demandes concrètes que les différentes prestations proposées par l'Association au sein du pôle ont pu être précisées et définies : ateliers de groupe par tranches d'âge, ateliers individuels (enfants non concernés par l'âge du prochain groupe, particulièrement fragilisés ou nécessitant un accompagnement individuel plus ciblé), entretiens d'évaluation de la situation et de la demande avec les parents puis éventuellement avec l'enfant, suivis thérapeutiques individuels si besoin.

Concrètement, le pôle proposera, dès 2025, différents ateliers qui permettront notamment aux enfants d'échanger sur ce qu'ils vivent et se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls. Les participants seront actifs pour trouver des stratégies et aider également les autres participants dans leur situation. Grâce à des exercices et jeux de rôle, ils pourront tester et expérimenter de nouvelles pistes afin de prendre de l'assurance jusqu'à pouvoir réaliser des changements dans la vie de tous les jours.

« **Prêt pour la rentrée scolaire** » : La rentrée est difficile, besoin d'un petit coup de pouce pour mieux commencer l'année ? Ces ateliers se dérouleront la semaine avant la rentrée scolaire, en août. À travers des jeux, des mises en situation et de l'improvisation, nous créerons un moment d'échange fort en émotion et amusant !

« **Stop au harcèlement scolaire** » : L'enfant partagera son expérience dans un cadre bienveillant qui lui permettra d'expérimenter et de s'outiller face à une situation d'harcèlement. Grâce à des jeux de rôle et des exercices ludiques, il pourra tester de nouvelles manières de répondre, d'agir pour tenter de stopper le harcèlement et de reprendre confiance en lui.

« **Famille** » : Toute la famille est impactée par la souffrance de l'enfant. L'adulte ne sait pas toujours comment soutenir son enfant. Cet atelier ludique et pratique a pour but de donner de nouvelles pistes. Et si on apprenait la répartie en famille ?

« **Professionnels** » (enseignants, directeurs, infirmiers, conseillers, psychologues, éducateurs, animateurs parascolaires…) : Comment reconnaître le harcèlement et y répondre rapidement.

Agir de manière concrète dans la classe afin de stopper le cercle vicieux et soutenir l'élève sans amplifier la situation. Le travail se base sur les expériences des participants. Cet atelier pratique utilisera des mises en situation pour s'entraîner à trouver une posture et une répartie adéquate dans un cadre sécurisant et ludique.

Des prises en charge individuelle proposées par les thérapeutes de l'association compléteront l'offre de suivi.

Pour plus de renseignements sur les prestations de Couple et Famille, on peut consulter notre site Internet :

www.coupleetfamille.ch

Horaires du secrétariat : de 9h00 à 12h30 et 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

Les consultations sont proposées sans interruption de 8H00 à 18h00, dernier rendez-vous.

Langues parlées : français, anglais et allemand.

Prix des consultations en fonction du revenu : tarif minimum de CHF 50. -- et maximum de CHF 200. --.

Les forces vives de l'Association

Le comité

Sophie DUVILLARD	Coprésidente
Claude BRETTON-CHEVALLIER	Coprésidente
Dany MONNERAT	Trésorier
Ilona MAJEUR	Secrétaire
Philippe MATTHEY	Membre
Sarah NAMER	Membre
Pierre-Alain ROCH	Membre

Les membres du Comité assument bénévolement les tâches relatives au personnel, à la gestion, à la publicité, au développement du service et aux relations extérieures.

Florence DESSUET et Mélanie GAUDET, en tant que codirectrices de Couple et Famille, participent aux réunions du Comité, à titre consultatif.

L'équipe de travail

Florence DESSUET	Codirectrice, responsable du projet harcèlement
Mélanie GAUDET	Codirectrice, médiatrice familiale FSM et assermentée par le Conseil d'Etat
Aurélie BEVILACQUA	Secrétaire
Charlotte DEBIONNE	Conseillère conjugale et familiale et thérapeute de famille
Monika DUCRET	Conseillère conjugale et thérapeute de famille
Elisabeth DUPRAZ	Secrétaire
Nathalie GAJIC	Médiatrice familiale FSM et assermentée par le Conseil d'Etat
Véronique HÄRING	Conseillère conjugale et familiale et thérapeute de famille
Ariane MAJOR	Conseillère conjugale et familiale
Anne-Claire PERROT	Stagiaire en conseil conjugal/thérapie de couple
Anna ROSSMAN	Dramathérapeute et animatrice d'ateliers

La supervision de l'équipe est assurée par Monsieur Serge GUINOT, psychologue, psychothérapeute, Directeur de Pharos. Par ailleurs, les membres de l'équipe bénéficient de supervisions individuelles et de formation continue.

Bilan des activités

Bilan général des consultations

Le nombre de nouveaux dossiers en 2024 ne faiblit pas et se montre à 233, représentant 786 séances de consultation et 460 personnes reçues.

Au total, les collaboratrices de Couple et Famille ont tenu plus de 1319 séances de consultation en 2024, soit au total 698 personnes reçues et 364 dossiers traités.

Tableau récapitulatif des activités « métier » réalisées en 2024

Catégorie	Consultation conjugale	Médiation	Consultation familiale	Soutiens individuels	Médiation parents-ados	Suivis de coparentalité	Harcèlement scolaire	**Total 2024**
Nombre de dossiers	143	123	51	25	6	4	12	364
Nouveau dossiers	91	84	34	8	3	1	12	233
Nombre de séances	511	464	166	121	15	14	28	1319*

31 séances étaient en situation "transitoires" et non pas été comptabilisées sur l'année 2024

Nombre d'entretiens réalisés : situation mois par mois en 2024

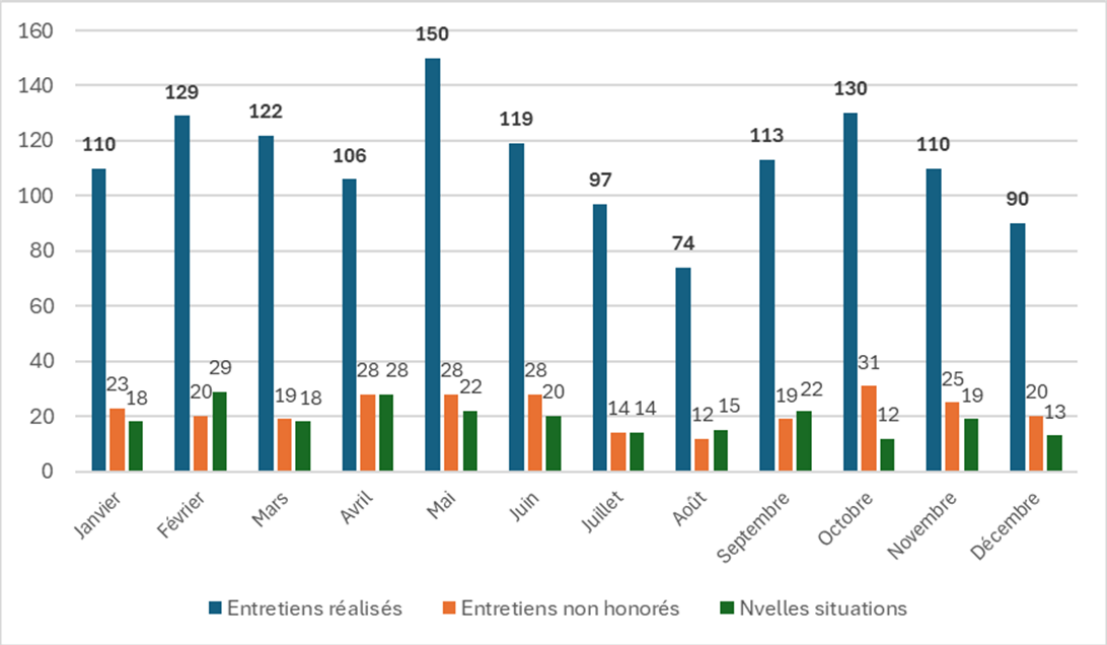

L'activité du secrétariat n'était pas en reste puisque celui-ci a traité plus de 6388 appels et courriels entrants.

Quant à l'origine des nouvelles situations en 2024, elle est principalement le résultat des recommandations formulées par les anciens clients de l'association (cf. Tableau ci-desous).

Tableau récapitulatif de l'origine des nouvelles situations en 2024

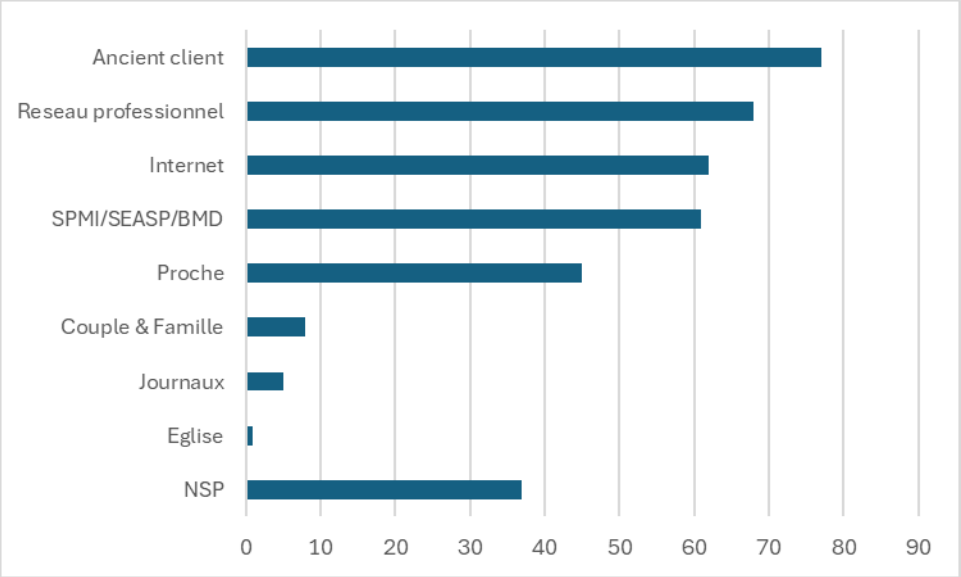

Accompagnement des stagiaires

Nous avons accueilli une stagiaire suivant le cursus universitaire en psychologie
En médiation familiale, nous avons accueilli quatre stagiaires du cursus de la Haute école de travail social (GE), deux du cursus de l'Université de Genève et deux du cursus de l'Université de Fribourg. Les stagiaires ont eu la possibilité de participer en tant que comédiateurs aux entretiens.
Notre Association fait partie des lieux de formation qui permet une expérience de terrain et de vie associative. L'équipe a toujours le plaisir d'accueillir ces futurs professionnels.

Formation continue

Les collaborateurs de Couple et Famille ont participé en 2024 aux formations suivantes :

Centre Sésames, spécialisé dans la thérapie systémique stratégique brève et la prise en charge des souffrances en milieu scolaire :

- Formation générale de cinq jours à l'ensemble des collaboratrices ;
- Formation de deux jours sur l'animation d'ateliers dispensée à Anna ROSSMAN, Florence DESSUET et Nathalie GAJIC.

La Gazette de Couple et Famille

Pour le numéro **38** de la Gazette nous avons abordé le thème du harcèlement scolaire :

Relations extérieures

Collaborations institutionnelles

L'Etat de Genève
Notre Association est au bénéficie d'un nouveau contrat de prestation pour une période de cinq ans, soit 2025 à 2029.

L'Église Catholique Romaine de Genève (ECR)
Philippe MATTHEY, prêtre de la Pastorale Familiale, est membre du comité de Couple et Famille.

L'Office Protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)
Comme les autres années, nos collaborations se font en fonction des divers projets qui nous rassemblent ou pour défendre des préoccupations similaires.

Le Service d'évaluation et d'accompagnement à la séparation parentale (SEASP)
Un contrat de mandat a été signé avec le service en août 2023. Ledit service envoie des parents en médiation. Ils sont pris en charge par notre médiatrice Mélanie GAUDET.

Le Bureau de la médiation
Rattaché au pouvoir judiciaire, le bureau a pour mission de promouvoir la médiation et, sous certaines conditions, soutenir la prise en charge financière de celle-ci. Ce faisant, et avec l'aide des médiatrices de Couple et Famille, les parties peuvent trouver elles-mêmes une solution globale et durable à leur différend.

Procès-verbal de l'assemblée générale

Accueil

Les co-présidentes, Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALLIER, ouvrent l'assemblée générale à 19h40 et souhaitent la bienvenue aux participants.

Rapport de la présidence

Claude BRETTON-CHEVALLIER présente le rapport de la présidence :

L'année 2024 a été une nouvelle année intense pour Couple et Famille : le déménagement dans de nouveaux locaux cumulé à l'arrivée de nouvelles collaboratrices a eu un effet dynamisant, positif et apprécié.

L'augmentation quantitative des prestations, pour répondre à une demande toujours croissante, l'appréciation qualitative des prestations auprès de nos clients et de nos partenaires ont poussé le comité à structurer l'organisation de Couple et Famille et à poursuivre une meilleure efficience.

Couple et Famille qui entretient des partenariats avec des services étatiques tels que le SPMI, le SEASP et avec le Département de la cohésion sociale, doit en effet être à même de répondre aux attentes légitimes de ses interlocuteurs et subventionneurs.

Le comité veille à ce que cette structuration ne se fasse pas au détriment de l'âme et de l'esprit fondateur de l'Association et avance parfois sur une ligne de crête.

Depuis plusieurs années, Couple et Famille est reconnue et s'inscrit pleinement dans le dispositif social – au sens large- de notre Canton. Une telle reconnaissance ne serait pas envisageable sans le grand professionnalisme dont font preuve tous les membres de l'équipe et tant la présidence que le comité tiennent à les remercier chaleureusement pour leur engagement.

Les co-présidentes remercient tous les membres du comité, pour leur engagement sans faille, et pour la qualité des échanges et la confiance réciproque qui permettent de prendre des décisions dans un climat serein.

Rapport du Comité

Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALLIER présentent le rapport du comité en 2024 qui a travaillé sur la recherche de financements en remplacement du soutien de l'ECR,

sur la tarification des prestations, sur le projet harcèlement scolaire, sur l'harmonisation des contrats de travail et des cahiers des charges et sur la revalorisation salariale.

Le comité s'est réuni à une dizaine de reprises en présentiel pour des séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées des séances en visioconférence pour traiter de thématiques spécifiques.

Les personnes suivantes ont rejoint l'équipe de professionnelles durant l'année 2024 :

- Madame Ariane MAJOR, conseillère conjugale et familiale est venue renforcer le domaine thérapeutique dès le mois d'août 2024 ;
- Madame Anna ROSSMAN, dramathérapeute et animatrice d'ateliers a été engagée afin de consolider la prestation de lutte contre le harcèlement scolaire dès le mois de septembre 2024.
- Madame Aurélie BEVILACQUA, a été choisie pour renforcer le secrétariat dès le mois d'avril 2024.
- Madame Céline VORIOT, médiatrice, a été engagée durant l'été 2024 et a débuté en janvier 2025.
- Madame Anne-Claire PERROT, conseillère conjugale stagiaire dès le mois de septembre 2024 et pour 18 mois.
- Madame Catherine BARONI, psychologue, engagée dès octobre 2023 sur le projet harcèlement scolaire a quitté l'association fin juin 2024.

A fin 2024, l'effectif représentait un peu plus de 4,2 ETP sur 10 collaboratrices.

Mélanie Gaudet, médiatrice et co-directrice a démissionné début janvier 2025

La revalorisation des salaires a été mise en application en janvier de cette année 2025, une fois que le comité a pu s'assurer de pérenniser les ressources de l'Association.

Sur le plan **financier**, décembre 2024 a marqué la fin de la subvention de l'ECR, comme annoncé.

L'équipe « recherches de fonds » comprenant des membres de l'équipe et des membres du comité a travaillé avec succès à trouver d'autres sources de financements.

Une importante fondation Genevoise s'est substituée à l'ECR pour 2025 et 2026.

Le DCS a augmenté sa subvention de CHF 111'000.- à CHF191'000.- pour une période de 5 ans.

Diverses fondations / associations privées, ont soutenu l'association pour un montant total de CHF 75'000.- pour 2025, soutien qui pourrait être renouvelé, dans certains cas

Les communes ont été sollicitées, certaines ont répondu, mais sur des montants moindres dès lors que la demande intervenait en dehors des périodes de préparation du budget.

L'association remercie vivement les entités privées et les autorités pour leur confiance et leur soutien financier.

La mise en place du dispositif genevois d'encouragement à la médiation et la prise en charge de cette prestation par l'Etat à hauteur de CHF 200-./h a aussi permis d'augmenter les rentrées sur cette prestation.

Après une année passée dans les nouveaux **locaux**, l'équipe a pu réfléchir à une optimisation et de petits travaux seront effectués durant l'été 2025, afin de déplacer le secrétariat et de libérer l'espace qu'il occupe actuellement pour recevoir les clients.

Le comité a également réfléchi à une nouvelle organisation de l'association. Pour répondre aux attentes de nos nouveaux subventionneurs, le comité avait souhaité qu'une analyse soit faite sur l'efficience de l'association, elle a été entamée dès l'automne 2024 par Pierre-Alain Roch, membre du comité et responsable de mission à la Cour des comptes.

Le comité a aussi conduit des entretiens individuels avec les collaboratrices qui le souhaitaient, pour entendre leurs besoins et leurs suggestions.

Par ailleurs, depuis automne 2024, des difficultés étaient apparues dans le fonctionnement du binôme de direction. Ces difficultés ont impacté toute l'équipe, qui a tenu le cap malgré le climat d'incertitude. Le comité leur en est très reconnaissant.

Sur la base des éléments réunis, et notamment de la difficulté à tenir des doubles postures pour la codirection, du souhait de l'équipe d'avoir un comité plus présent et engagé et du constat que les ressources dédiées à la gestion administrative étaient disproportionnées par rapport aux volumes des tâches métiers, la nouvelle organisation mise en place est résumée dans l'organigramme ci-dessous.

En synthèse :

- Plus de poste de direction.
- Création de fonctions de coordinatrice pour les pôles Thérapie – médiation – harcèlement.
- Tâches administratives assumées par la direction réaffectées au secrétariat.
- Tâches métier assumées par la direction reprises par les coordinatrices.
- Implication du bureau du comité au sein du groupe de coordination pour faciliter la gestion.

Cette nouvelle organisation est mise en place actuellement et sera testée durant les prochains mois. Elle a été exposée en détail à l'équipe en avril et a reçu un accueil positif.

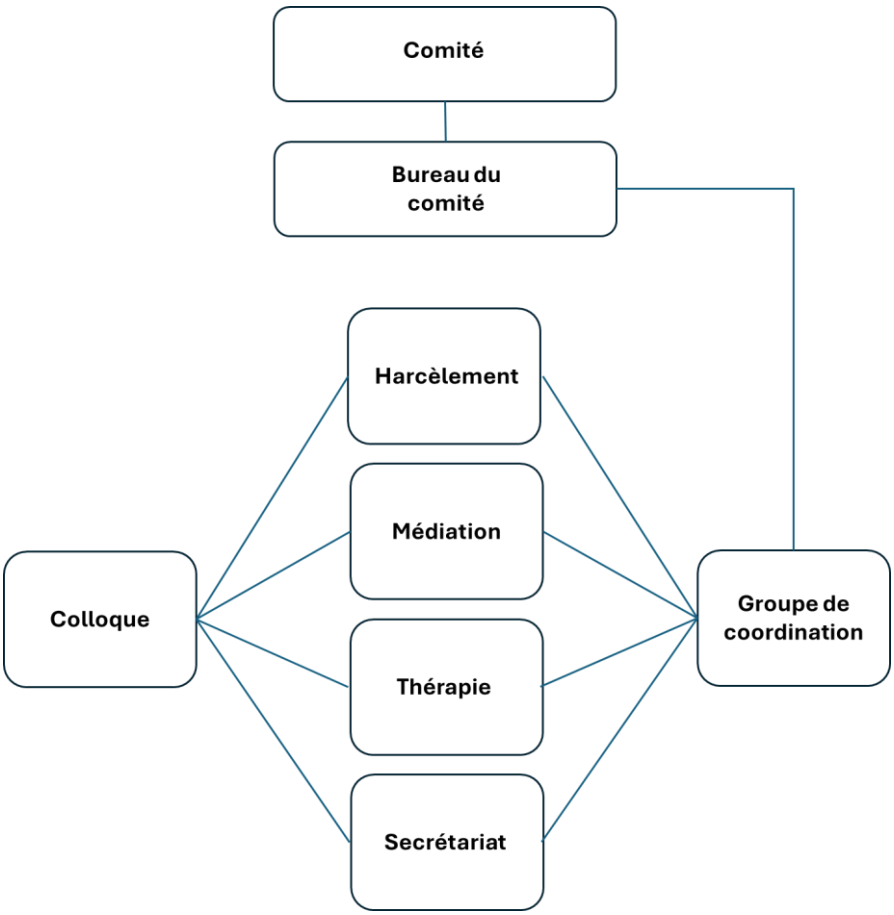

Questions et remarques au sujet du rapport

Les participants saluent le dynamisme du comité, l'engagement des professionnelles et la nouvelle organisation.

Quelques questions sont posées sur la prestation harcèlement et le fonctionnement du dispositif genevois d'encouragement à la médiation.

Décharge au Comité

A l'unanimité des membres présents moins les membres du comité qui se sont abstenus, il est donné décharge au comité pour son activité durant l'année écoulée.
La présidence les remercie pour leur confiance.

Composition du Comité

Claude Bretton-Chevallier souligne qu'il n'y a pas eu de mouvement au sein des membres du comité en 2024, année durant laquelle le comité était composé de Sophie Duvillard et Claude Bretton-Chevallier, coprésidentes, Dany Monnerat, trésorier, Philippe Matthey, Sarah Namer, Ilona Majeur et Pierre-Alain Roch, membres.

Sarah NAMER a fait part – pour des raisons de surcharge professionnelle - de son souhait de quitter le comité, avec effet dès la présente AG. Le comité regrette naturellement sa décision, mais la comprend. Il remercie Madame Sarah NAMER pour tout son engagement au long de la dizaine d'années au sein du comité.

Le comité est en contact avec des personnes susceptibles de la remplacer.

La co-présidence instaurée en 2023 fonctionne à la grande satisfaction des deux co-présidentes. Cela permet d'échanger avant prise de décisions et apporte des regards différents.

Propositions et divers

Les membres des Templiers présents expliquent leur intervention auprès des enfants qui subissent du harcèlement scolaire. Anna Rossman, qui intervient dans ce projet relève la complémentarité des approches. Il est convenu d'augmenter les synergies réciproques, notamment en termes de réseau.

Philippe Mathey revient sur l'arrêt de la subvention de l'ECR en décembre 2024. Il relève la fin de notre attachement financier, mais rappelle aussi les valeurs humanistes qui nous lient.

L'assemblée est close à 20h30 et les discussions se poursuivent autour d'une verrée.

Comptes 2024, rapports du trésorier et du vérificateur

Dany MONNERAT, trésorier, expose et explique les comptes pour 2024 qui font apparaître une perte importante de CHF 52'462,25.

Cette perte est dû à d'importants investissements effectués pour recruter ou augmenter les pourcentages du personnel pour développer le pôle harcèlement et aux charges relatives à ce projet.

Les autres charges et produits sont restés stables durant l'exercice sous revue même si nous notons que la médiation a bien augmenté en 2024 suite au changement de la loi pour la prise en charge de cette prestation.

La fiduciaire BfB, vérificateur aux comptes, n'ont pas rencontré d'éléments leur permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2024.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Association Couple et Famille
Genève

Exercice 2024

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale

Comptes annuels

Le 19 mai 2025

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de l'

Association Couple et Famille
Genève

Genève, le 19 mai 2025
69/vac/11

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de fonds et de variation de la fortune et annexe) de l'Association Couple et Famille pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

BfB
Jean TRIBOULET
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BfB
Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :
Comptes annuels comprenant :
- bilan
- compte de profits et pertes
- tableau de flux de fonds et de variation de la fortune
- annexe aux comptes annuels

COUPLE ET FAMILLE

EXERCICE 2024

BILAN

	31.12.2024		31.12.2023	
ACTIF				
ACTIF CIRCULANT				
CAISSE	fr.	679.65	fr.	190.30
C.C.P.	fr.	223'160.34	fr.	117'270.66
ACTIFS TRANSITOIRES	fr.	25'415.95	fr.	11'435.50
ACTIF IMMOBILISE				
DEPOT DE GARANTIE LOYER	fr.	-	fr.	6'054.44
MOBIIER ET INSTALLATIONS	fr.	9'073.96	fr.	-
SITE INTERNET	fr.	2'832.00	fr.	-
MATERIEL ET EQUIPEMENT	fr.	-	fr.	1.00
TOTAL ACTIF	**fr.**	**261'161.90**	**fr.**	**134'951.90**

PASSIF				
FONDS ETRANGERS				
PASSIFS TRANSITOIRES	fr.	30'096.30	fr.	35'724.05
PRODUITS RECUS 2025 D'AVANCE	fr.	200'300.00	fr.	-
SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A FIN 2024	fr.	-	fr.	-
FONDS AFFECTES				
FONDS AFFECTES	fr.	4'000.00	fr.	20'000.00
UTILISATION FONDS AFFECTES	fr.	-	fr.	-
FONDS PROPRES				
CAPITAL	fr.	26'765.60	fr.	79'227.85
TOTAL PASSIF	**fr.**	**261'161.90**	**fr.**	**134'951.90**

COUPLE ET FAMILLE

COMPTES D'EXPLOITATION

PRODUITS	Budget 2024	31.12.2024	31.12.2023
SUBVENTIONS RECUES			
SUBVENTION DE L'E.C.R.	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00
SUBVENTION ETAT DE GENEVE	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00
ATTRIBUTION FONDS AFFECTES			
DONS AFFECTES		fr. 16'000.00	fr. -
AUTRES PRODUITS			
CONSULTATIONS	fr. 112'000.00	fr. 88'635.00	fr. 94'430.00
CONSULTATIONS BERNEX	fr. -	fr. -	fr. 7'920.00
MEDIATION	fr. 100'000.00	fr. 100'680.00	fr. 36'565.00
MEDIATION BERNEX	fr. -	fr. -	fr. 280.00
HARCELEMENT	fr. -	fr. 2'250.00	fr. -
DONS	fr. 18'000.00	fr. 18'800.00	fr. -
FONDATION BALMER-CROZIER		fr. 5'000.00	fr. 5'000.00
EVECHE GENEVE LAUSANNE ET FRIBOURG		fr. 8'491.90	fr. 13'268.35
INTERETS DIVERS	fr. -	fr. 23.38	fr. 21.87
COURS DE FORMATION	fr. -	fr. 19'490.00	fr. 18'728.50
COTISATIONS	fr. 800.00	fr. 960.00	fr. 820.00
TOTAL	fr. 491'720.00	**fr. 521'250.28**	**fr. 437'953.72**

CHARGES			
CHARGES DE PERSONNEL			
TRAITEMENTS ET CHARGES SOCIALES	fr. 390'000.00	fr. 445'796.65	fr. 369'380.75
FRAIS DE FORMATION	fr. 10'000.00	fr. 24'177.00	fr. 5'541.45
CHARGES D'EXPLOITATION			
LOYER ET FRAIS ANNEXES	fr. 53'000.00	fr. 50'420.35	fr. 41'383.65
FRAIS DE SECRETARIAT	fr. 20'000.00	fr. 27'972.76	fr. 17'165.40
ENTRETIEN ET REPARATIONS	fr. 3'000.00	fr. 5'593.70	fr. 1'283.10
PUBLICITE	fr. 15'000.00	fr. -	fr. -
GAZETTE	fr. -	fr. 5'318.55	fr. 2'100.00
CONCERT / CONFERENCE		fr. 4'243.00	fr. -
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		fr. 2'977.49	fr. -
ATTRIBUTION AU CAPITAL DES FONDS		fr. -	fr. 3'000.00
AUTRES CHARGES	fr. -	fr. 7'213.03	fr. 4'360.04
TOTAL	fr. 491'000.00	**fr. 573'712.53**	**fr. 444'214.39**
BENEFICE/PERTE DE L'EXERCICE	***fr. 720.00***	***fr. -52'462.25***	***fr. -6'260.67***
SUBVENTIONS NON DEPENSEES A RESTITUER A FIN 2024		fr. -	fr. -
PART DE SUBVENTIONS NON DEPENSEES 2021-2024		***fr. -52'462.25***	**fr. -6'260.67**

COUPLE ET FAMILLE

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	2021 CHF	2022 CHF	2023 CHF	2024 CHF
PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE	0.00			
Diminution / (Augmentation) des actifs transitoires	(15'344.90)	528.60	3'535.90	(13'980.45)
Diminution / (Augmentation) de la garantie loyer	(0.25)	0.00	(21.87)	6'054.44
Diminution / (Augmentation) des immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	(11'904.96)
Augmentation / (Diminution) des passifs transitoires	(2'766.80)	33'754.65	(8'647.35)	(5'627.75)
Augmentation / (Diminution) des produits reçus d'avance	0.00	0.00	0.00	200'300.00
Augmentation / (Diminution) des fonds affectés	(10'000.00)	5'000.00	0.00	(16'000.00)
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	**(28'111.95)**	**39'283.25**	**(5'133.32)**	**158'841.28**
Augmentation / (Diminution) de la part de subvention à restituer	(1'218.70)	(12'663.75)	(3'260.67)	(52'462.25)
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	**(1'218.70)**	**(12'663.75)**	**(3'260.67)**	**(52'462.25)**
Augmentation / (Diminution) des liquidités	**(29'330.65)**	**26'619.50**	**(8'393.99)**	**106'379.03**
Augmentation des liquidités				
Solde initial caisse, comptes bancaires et postaux	128'566.10	99'235.45	125'854.95	117'460.96
Solde final caisse, comptes bancaires et postaux	99'235.45	125'854.95	117'460.96	223'839.99
Variation des liquidités	**(29'330.65)**	**26'619.50**	**(8'393.99)**	**106'379.03**

COUPLE ET FAMILLE

VARIATION DES FONDS PROPRES	2021	2022	2023	2024
CAPITAL AU 1ER JANVIER	fr. 85'618.97	fr. 84'400.27	fr. 85'488.52	fr. 79'227.85
RESULTAT DE L'EXERCICE	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25	fr. -6'260.67	fr. -52'462.25
FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE	fr. 84'400.27	fr. 85'488.52	fr. 79'227.85	fr. 26'765.60

COMPTES TRANSITOIRES

Charges payées d'avance et produits à recevoir au 31 décembre 2024		
Evêché Genève, Lausanne et Fribourg à recevoir	fr.	7'039.45
Débiteurs salaires et charges sociales	fr.	2'776.50
Débiteurs clients des prestations effectuées en 2024	fr.	15'600.00
TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES	**fr.**	**25'415.95**

Charges à payer au 31 décembre 2024		
Swisscom décembre 2024	fr.	137.30
Provision complément CIEPP 2024	fr.	2'000.00
OCAS - décompte final 2024 à payer	fr.	15'385.10
AXA assurance maladie prime définitive 2024	fr.	1'442.00
Indemnités FOJ à rembourser	fr.	300.00
Honoraires de comptabilité et de révision	fr.	8'500.00
Zurich assurance - solde décompte final 2024	fr.	2'331.90
TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES	**fr.**	**30'096.30**

COUPLE ET FAMILLE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1 Forme juridique et organisation

L'Association Couple et Famille, domiciliée à la Rue du Roveray 16, Genève, est une association constituée au sens des articles 60 et ss du Code Civil Suisse. Ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale le 21 mars 2005. L'association n'est pas inscrite au registre du commerce.

2 But et prestations de l'association

L'association offre une écoute et un accompagnement aux couples (mariés ou non) et aux familles en difficulté, sans distinction de nationalité, religion ou appartenance politique.

3 Organes de l'association

3.1 Comité au 31 décembre 2024

Présidentes : Sophie DUVILLARD et Claude BRETTON-CHEVALIER

Trésorier : Dany MONNERAT

Membres : Pierre-Alain ROCH, Sarah NAMER,
Ilona MAJEUR, Philippe MATTHEY

3.2 Organe de révision

Depuis l'exercice 2021, BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA est organe de révision.

4 Exonérations fiscales cantonales et fédérales

4.1 Exonération cantonale

Selon lettre du Conseiller d'Etat du 17 juin 2009, l'association est exonérée des impots sur le bénéfice et le capital des personnes morales prévus par l'article premier LIPM pour une période indéterminée.

Cette exonération ne s'étend pas à l'impôt calculé sur les bénéfices résultant d'aliénation de biens et actifs immobiliers, ni aux droits d'enregistrement afférents aux actes et opérations immobiliers à titre onéreux.

Elle s'étend à l'impôt immobilier complémentaire sur les immeubles directement affectés au but social, aux droits de succession sur les institutions d'héritiers, legs et autres libéralités à cause de mort ainsi qu'aux droits d'enregistrement sur les donations.

4.2 Exonération fédérale

L'association est, pour une durée indéterminée, exonérée de l'impôt fédéral direct, pour autant que les fonds recueillis soient utilisés conformément au but social conformément à la lettre du Département des finances, Administration cantonale de l'impôt fédéral direct du 17 juin 2009.

5 Principes comptables retenus pour l'établissement des comptes

5.1 Date de clôture des comptes

L'Association clôture ses comptes au 31 décembre.

5.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau de flux de trésorerie et de variation des capitaux propres, l'annexe ainsi que les principes d'évaluation sont régis par le code civil.

5.3 Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

5.4 Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la valeur nominale.

5.5 Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils 10, 50, 250

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas en moyenne annuelle 10

6 Détail de certains postes du compte de pertes et profits

6.1 Dotation aux fonds affectés

Aucun dotation aux fonds affectés en 2024. Une utilisation de CHF 16'000 a été faite durant l'exercice sous revue.

6.2 Contrat de prestation Etat de Genève

L'Association est au bénéfice d'une aide financière de l'Etat de Genève pour les années 2021 à 2024. L'aide financière attribuée en 2024 s'est élevée à CHF 110'920,00.

	Résultat de l'exercice	PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE A RESTITUER 28%	PART DE SUBVENTION NON DEPENSEE 72%
2021	-1'218.70		-1'218.70
2022	1'088.25		1'088.25
2023	-6'260.67		-6'260.67
2024	-52'462.25		-52'462.25
	-58'853.37	-	-58'853.37

ANNEXE 4

FONDS AFFECTES

Solde initial au 01.01.2024	fr.	20'000.00
Fondation Balmon-Crozier		
Le montant total alloué est de Fr. 5'000,00 (reçu le 12 novembre 2024)		
Ce montant est affecté pour la formation 2024.	fr.	5'000.00
Il est entièrement utilisé cette année pour couvrir les frais de formation		
de tous les employés de l'Association.	fr.	5'000.00
Une utilisation des fonds affectés à la formation des exercies précédents		
a été faite durant l'exercice sous revue	fr.	16'000.00
TOTAL FONDS AFFECTES	**fr.**	**4'000.00**

VARIATION DU CAPITAL	2021	2022	2023	2024	TOTAL PERIODE
CAPITAL AU 1ER JANVIER	fr. 85'618.97	fr. 84'400.27	fr. 85'488.52	fr. 79'227.85	
RESULTAT DE L'EXERCICE	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25	fr. -6'260.67	fr. -52'462.25	
CREANCIER ETAT DE GENEVE 72 %	*fr.* -	*fr.* -	*fr.* -	*fr.* -	
BENEFICE RESTANT A L'ASSOCIATION	fr. -1'218.70	fr. 1'088.25	fr. -6'260.67	fr. -52'462.25	

BUDGET	2021	2022	2023	2024
PRODUITS				
Consultations	fr. 140'000.00	fr. 142'000.00	fr. 142'000.00	fr. 212'000.00
Eglise Catholique Romaine	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00	fr. 150'000.00
Subvention Etat de Genève	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00	fr. 110'920.00
Dons et aides	fr. 5'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 18'000.00
Cotisations	fr. 700.00	fr. 800.00	fr. 800.00	fr. 800.00
TOTAL PRODUITS	fr. 406'620.00	fr. 413'720.00	fr. 413'720.00	fr. 491'720.00
CHARGES				
Taitements et charges sociales	fr. 325'000.00	fr. 335'000.00	fr. 335'000.00	fr. 390'000.00
Loyer et assurances	fr. 40'000.00	fr. 40'000.00	fr. 40'500.00	fr. 53'000.00
Entretien et réparations	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00	fr. 3'000.00
Secrétariat et administration	fr. 18'000.00	fr. 18'000.00	fr. 18'000.00	fr. 20'000.00
Publicité et gazettes	fr. 10'000.00	fr. 7'000.00	fr. 8'000.00	fr. 15'000.00
Frais formation et déplacements	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00	fr. 10'000.00
TOTAL CHARGES	fr. 406'000.00	fr. 413'000.00	fr. 414'500.00	fr. 491'000.00
EXCEDENT DE PRODUITS	***fr. 620.00***	***fr. 720.00***	***fr. -780.00***	***fr. 720.00***

Fait le 31 mars 2025